

**OBJET    DON DE CARTES D'ADHESION  
          A LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERRAND  
          A DES ELEVES ET PARENTS  
          DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE MOLLARD**

---

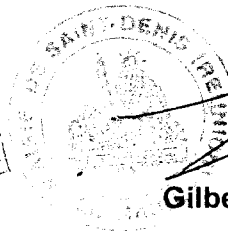
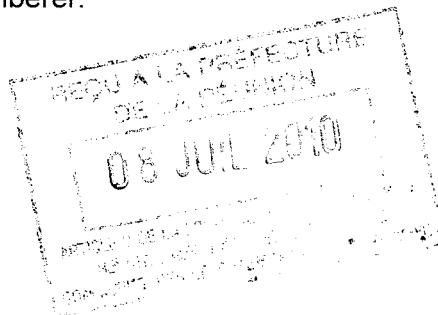
**FAVORISER LA PRATIQUE CULTURELLE PAR TOUS ET POUR TOUS**

L'Ecole Maternelle Française Mollard organise depuis plusieurs années un concours du meilleur lecteur, appelé « concours Carole Fox », du nom de l'ancienne directrice de l'établissement qui a été à l'initiative de cette action. Des prix viennent récompenser les élèves les plus méritants.

Afin de permettre à ces petits lecteurs de persévérer dans la découverte de la littérature de jeunesse, l'Ecole a sollicité de la Commune un don de cartes d'adhésion à la Médiathèque François Mitterrand, lesquelles seront offertes aux élèves primés ainsi qu'à leurs parents. En effet, les modalités du concours prévoient un accompagnement par les parents (choix, lecture) qui seront ainsi récompensés pour la qualité du suivi réalisé.

En conséquence, je vous demande d'approuver le don de 25 cartes de lecteurs jeunes à 6,00 € l'unité (représentant une valeur de 150,00 €) et de 25 cartes de lecteurs adultes à 12,00 € l'unité (pour une valeur de 300,00 €) ; soit un total de 50 cartes pour une valeur de 450,00 € à l'Ecole Maternelle Française Mollard pour remise aux élèves et parents primés lors du Concours du Meilleur Lecteur 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

  
**Gilbert ANNETTE**

**OBJET DON DE CARTES D'ADHESION  
A LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERRAND  
A DES ELEVES ET PARENTS  
DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE MOLLARD**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

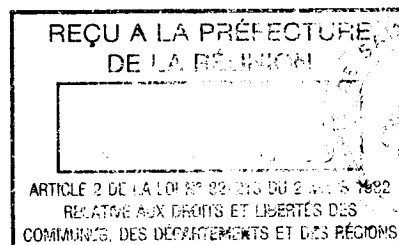
Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le don de 25 cartes de lecteurs jeunes à 6,00 € l'unité (valeur de 150,00 €) et de 25 cartes de lecteurs adultes à 12,00 € l'unité (valeur de 300,00 €) ; soit un total de 50 cartes pour un montant de 450,00 € à l'Ecole Maternelle Française Mollard pour remise aux élèves et parents primés au Concours du Meilleur Lecteur 2010.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> Juin 2010



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**